

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-58

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de règlement de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance afin d'y prévoir le traitement comptable des comptabilités auxiliaires d'affectation des plans d'épargne retraite (PER) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 octobre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de règlement.

Fait le 19 octobre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES